



RARE EARTH ELEMENTS FUND

**Rapport annuel
31 décembre 2024**

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60
www.caceis.com

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du fonds	3
Intervenants dans la vie du fonds	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments	5
Performances	6
Rémunérations.....	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire	8
Rare Earth Elements Fund (CHF)	9
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels	19

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse relevant du genre «autres fonds en placements traditionnels» subdivisé en compartiment suivant :

- Rare Earth Elements Fund (CHF)

Direction

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35,
1260 Nyon

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise

Place Saint-François 14,
1003 Lausanne

CACEIS (Switzerland) SA**Conseil d'administration :**

Thies Clemenz	Président (jusqu'au 01.02.2024)
Joseph Saliba	Président (à partir du 13.05.2024)
Yvar Mentha	Vice-président (Président ad intérim du 01.02.2024 au 12.05.2024)
Jacques Bourachot	Administrateur
Philippe Durand	Administrateur (jusqu'au 01.02.2024)
Marc-André Poirier	Administrateur
Jean-Pierre Valentini	Administrateur (Vice-président ad intérim du 01.02.2024 au 12.05.2024)
Fernando Valenzuela	Administrateur (du 13.05.2024 jusqu'au 18.09.2024)

Direction :

Oscar Garcia	Directeur Général
Claude Marchal	Sous-directeur
Lionel Bauer	Sous-directeur

Gestionnaire mandaté :

Active Niche SA
Avenue de la Gare 1,
1003 Lausanne

Banque dépositaire :

Banque Cantonale Vaudoise
Place Saint-François 14,
1001 Lausanne

Société d'audit :

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6,
1211 Genève

Le Rare Earth Elements Fund est un fonds de placement de droit suisse relevant de la catégorie "Autres fonds en placements traditionnels" au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le contrat de fonds a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, à Nyon, en sa qualité de direction du fonds, avec l'approbation de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, en sa qualité de banque dépositaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (ci-après la FINMA) et approuvé la première fois par cette dernière en date du 31 mars 2010.

Le fonds est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Performances

	Lancement	2023	2024 ¹	Depuis le lancement ¹
Rare Earth Elements Fund (CHF)	02.07.10	-27.53%	0.00%	49.50%

¹ Jusqu'au 31.12.2024

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations

Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger	au maximum 2.00% de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur du fonds	au maximum 0.50% de la valeur nette d'inventaire

Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion (calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments)	p.a. 1.80% au maximum
--	---------------------------------

Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du compartiment.

Commission de la banque dépositaire
(calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments)

- tranche jusqu'à CHF 20'000'000.-	p.a. 0.15%
- tranche dès CHF 20'000'001.-	p.a. 0.10%

Commission de performance, selon le principe du «High-Watermark»	20.00% de la performance réalisée au-dessus du «hurdle rate» (10% par an)
--	---

Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation	0.50% de la valeur nette d'inventaire
--	---

Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite le compartiment d'une commission de 0.50% au maximum du montant brut distribué.

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds

Commission de gestion	1.80%
Commission de la banque dépositaire	
- tranche jusqu'à CHF 20'000'000.-	0.15%
- tranche dès CHF 20'000'001.-	0.10%

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

Dans le cadre de la commercialisation, des commissions d'état sont versées aux distributeurs et partenaires de distribution et des rétrocessions sont versées à des investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de fonds pour des tiers sous l'aspect économique. La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune du fonds est investie ne peut dépasser 5 % au maximum en tenant compte d'éventuels rétrocessions et rabais.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.

Les placements négociés en bourse ou sur un marché réglementé, ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible, doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le chapitre précédent.

La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Elle est arrondie à CHF 0.10.

Compte de fortune

	31.12.24	31.12.23
(Valeur vénale)	CHF	CHF
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	20'941'060.65	28'883'393.21
Instruments financiers dérivés	-63'683.94	90'587.12
Avoirs en banque		
à vue	249'690.29	966'155.70
Autres actifs	130.19	5.59
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	21'127'197.19	29'940'141.62
Engagements en banque	-57.18	-179.30
Autres engagements	-139'763.39	-161'736.65
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'987'376.62	29'778'225.67

Variation de la fortune nette

	01.01.24	01.01.23
	31.12.24	31.12.23
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	29'778'225.67	49'613'073.74
Solde des mouvements de parts	-7'915'895.50	-7'714'235.66
Résultat total	-874'953.55	-12'120'612.41
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'987'376.62	29'778'225.67

Evolution du nombre de parts

	01.01.24	01.01.23
	31.12.24	31.12.23
Situation en début de période comptable	199'252	240'537
Parts émises	2'263	24'391
Parts rachetées	61'110	65'676
Situation à la fin de la période comptable	140'405	199'252
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	CHF 149.50	149.50

Compte de résultats	01.01.24	01.01.23
	31.12.24	31.12.23
	CHF	CHF
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation	449'898.71	666'926.72
Revenus des avoirs		
à vue	371.99	15.97
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-750.67	-9'434.68
Total des revenus	449'520.03	657'508.01
Charges		
Rémunérations réglementaires versées		
à la direction	-85'856.63	-119'005.59
à la banque dépositaire	-38'646.17	-49'668.44
au gestionnaire	-429'283.20	-595'028.10
Frais de révision	-11'935.00	-11'847.00
Intérêts passifs	-1'651.08	-9'849.06
Autres charges	-3'264.40	-5'928.03
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	141'185.28	188'986.22
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	24'519.96	29'917.82
Total des charges	-404'931.24	-572'422.18
Résultat net	44'588.79	85'085.83
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	1'624'990.56	2'538'367.46
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-141'185.28	-188'986.22
Résultat réalisé	1'528'394.07	2'434'467.07
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-2'403'347.62	-14'555'079.48
Résultat total	-874'953.55	-12'120'612.41
Utilisation du résultat		
	01.01.24	01.01.23
	31.12.24	31.12.23
	CHF	CHF
Résultat net	44'588.79	85'085.83
Report de l'exercice précédent	143'319.68	58'233.85
Résultat disponible pour être réparti	187'908.47	143'319.68
Distribution	-186'738.65	0.00
Report à nouveau	1'169.82	143'319.68
TER en % :	2.00	1.98

Rare Earth Elements Fund (CHF)

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.23	Achats ¹	Ventes ²	Total au 31.12.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs							
Actions et autres titres de participations							
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	15'000	0	15'000	0	0.00	0.00	0.00
<i>Danemark</i>						0.00	0.00
Couronne Danoise						0.00	0.00
CAVENDISH HYDROGEN ASA	0	30'000	30'000	0	0.00	0.00	0.00
HYDROGENPRO ASA	100'000	0	0	100'000	5.10	40'696.36	0.19
NEL ASA	1'500'000	0	0	1'500'000	2.70	323'655.73	1.53
<i>Norvège</i>						364'352.09	1.72
Couronne Norvégienne						364'352.09	1.72
ALLKEM LIMITED	50'000	0	50'000	0	0.00	0.00	0.00
ARAFURA RARE EARTHS LTD	10'000'000	0	0	10'000'000	0.12	645'291.34	3.05
ARCADIUM LITHIUM PLC-CDI	0	50'000	50'000	0	0.00	0.00	0.00
ARGENT MINERALS LTD	30'000'000	0	10'000'000	20'000'000	0.02	190'781.79	0.90
AUSTRALIAN STRATEGIC MATERIA	1'000'000	0	0	1'000'000	0.53	297'395.14	1.41
BOAB METALS LTD	2'000'000	0	2'000'000	0	0.00	0.00	0.00
ENERGY TRANSITION MINERALS L	25'000'000	0	0	25'000'000	0.04	547'094.83	2.59
LYNAS RARE EARTHS LTD	350'000	200'000	250'000	300'000	6.43	1'082'406.08	5.12
NORTHERN MINERALS LTD	20'750'000	0	0	20'750'000	0.02	244'509.31	1.16
SOUTH32 LTD	400'000	50'000	250'000	200'000	3.40	381'563.57	1.81
<i>Australie</i>						3'389'042.06	16.04
Dollar Australien						3'389'042.06	16.04
5N PLUS INC	500'000	100'000	300'000	300'000	7.38	1'395'150.78	6.60
ALMONTY INDUSTRIES INC	0	2'500'000	107'000	2'393'000	0.91	1'372'232.25	6.50
GREAT WESTERN MINERALS GROUP	8'000'000	0	0	8'000'000	0.00	7.26	0.00
IVANHOE MINES LTD-CL A	450'000	0	450'000	0	0.00	0.00	0.00
LARGO INC	200'000	220'000	70'000	350'000	2.49	549'175.21	2.60
LEADING EDGE MATERIALS CORP	1'577'500	0	0	1'577'500	0.09	89'465.46	0.42
MALAGA INC	1'300'000	0	0	1'300'000	0.00	1.18	0.00
MASON RESOURCES INC.	1'972'500	0	972'500	1'000'000	0.07	40'959.71	0.19
NEO PERFORMANCE MATERIALS IN	300'000	0	50'000	250'000	7.99	1'258'723.43	5.96
NIQBAY METALS INC	2'000'000	0	0	2'000'000	0.05	63'014.94	0.30
PACIFIC WILDCAT RESOURCES	443'000	0	0	443'000	0.00	0.00	0.00
PLATINUM GROUP METALS LTD	1'025'000	0	775'000	250'000	1.82	286'717.98	1.36
QUEST RARE MINERALS LTD	3'572'500	0	0	3'572'500	0.02	43'708.61	0.21
SHERRITT INTERNATIONAL CORP	2'500'000	0	0	2'500'000	0.16	252'059.76	1.19
<i>Canada</i>						5'351'216.57	25.33
Dollar Canadien						5'351'216.57	25.33
SOUTH MANGANESE INVESTMENT L	30'000'000	0	14'000'000	16'000'000	0.37	690'680.16	3.27
<i>Bermudes</i>						690'680.16	3.27
ALUMINUM CORP OF CHINA LTD-H	1'000'000	1'625'000	1'125'000	1'500'000	4.49	785'765.35	3.72
CMOC GROUP LTD-H	5'000'000	0	3'900'000	1'100'000	5.25	673'763.16	3.19

¹ Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

² Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.23	Achats ¹	Ventes ²	Total au 31.12.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Actions et autres titres de participations							
GANFENG LITHIUM GROUP CO L-H	0	200'000	50'000	150'000	20.10	351'756.87	1.66
GOLDWIND SCIENCE&TECHNOLOG-H	0	750'000	0	750'000	6.54	572'261.18	2.71
<i>Chine</i>						2'383'546.56	11.28
CHINA RARE EARTH HLDGS LTD	36'000'000	0	7'000'000	29'000'000	0.40	1'353'359.77	6.41
<i>Îles Caïmans</i>						1'353'359.77	6.41
Dollar de Hong Kong						4'427'586.49	20.96
ERAMET	13'000	7'000	0	20'000	54.15	1'016'341.35	4.80
OPMOBILITY	100'000	0	0	100'000	10.03	941'265.35	4.46
VALLOUREC SA	0	20'000	0	20'000	16.42	308'186.98	1.46
<i>France</i>						2'265'793.68	10.72
Euro						2'265'793.68	10.72
SYLVANIA PLATINUM LTD	3'650'000	0	0	3'650'000	0.42	1'731'728.55	8.20
<i>Bermudes</i>						1'731'728.55	8.20
MKANGO RESOURCES LTD	2'389'125	0	0	2'389'125	0.08	215'584.08	1.02
<i>Canada</i>						215'584.08	1.02
ITM POWER PLC	250'000	0	0	250'000	0.36	101'302.20	0.48
JUBILEE METALS GROUP PLC	8'000'000	0	0	8'000'000	0.04	335'971.46	1.59
<i>Royaume-Uni</i>						437'273.66	2.07
Livre Sterling						2'384'586.29	11.29
DOWA HOLDINGS CO LTD	20'000	30'000	20'000	30'000	4'456.00	770'877.55	3.65
SOJITZ CORP	100'000	0	70'000	30'000	3'242.00	560'858.40	2.65
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	0	30'000	0	30'000	2'853.50	493'648.81	2.34
<i>Japon</i>						1'825'384.76	8.64
Yen Japonais						1'825'384.76	8.64
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	2'500	0	2'500	0	0.00	0.00	0.00
XIAMEN TUNGSTEN CO LTD-A	0	390'000	0	390'000	19.27	933'098.71	4.42
<i>Chine</i>						933'098.71	4.42
Yuan Renminbi						933'098.71	4.42
Valeurs mobilières négociées en bourse						20'941'060.65	99.12
Actions et autres titres de participations						20'941'060.65	99.12
Droits							

¹ Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

² Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.23	Achats ¹	Ventes ²	Total au 31.12.24	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Droits							
ARGENT MINERALS RTS 10-12-24	0	3'000'000	3'000'000	0	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Dollar Australien						0.00	0.00
Valeurs mobilières négociées en bourse						0.00	0.00
AUST STRA MATE RTS 20.05.24 RIGHT	0	25'000	25'000	0	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Dollar Australien						0.00	0.00
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public						0.00	0.00
BOAB METALS LTD 23.05.24 RIGHT	0	357'140	357'140	0	0.00	0.00	0.00
<i>Australie</i>						0.00	0.00
Dollar Australien						0.00	0.00
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						0.00	0.00
Droits						0.00	0.00
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs						20'941'060.65	99.12

¹ Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

² Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale CHF	en %
Instruments Financiers Dérivés							
Contrat de change à terme¹							
	20.03.25	2'270'580.00	CHF	20'000'000.00	HKD	-45'542.69	-0.22
	26.02.25	3'000'000.00	AUD	2'694'939.00	CAD	-18'141.25	-0.09
	23.12.24	537'782.00	CHF	5'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	23.12.24	5'000'000.00	AUD	4'625'170.00	CAD	0.00	0.00
	20.12.24	2'325'080.10	CHF	21'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	21.10.24	2'316'852.30	CHF	21'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	23.09.24	5'000'000.00	AUD	4'606'555.00	CAD	0.00	0.00
	19.08.24	2'387'781.90	CHF	21'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	22.07.24	5'000'000.00	AUD	4'558'965.00	CAD	0.00	0.00
	17.06.24	2'433'207.00	CHF	21'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	31.05.24	2'178'065.00	CHF	19'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	15.04.24	2'329'679.10	CHF	21'000'000.00	HKD	0.00	0.00
	14.02.24	2'561'130.50	CHF	23'000'000.00	HKD	0.00	0.00
Contrat de change à terme						-63'683.94	-0.31
Instruments Financiers Dérivés						-63'683.94	-0.31

¹ Cocontractant des opérations OTC: BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Inventaire de la fortune

Désignation	Valeur vénale CHF	en % ¹
Avoirs en banque		
à vue	249'690.29	1.18
Total avoils en banque	249'690.29	1.18
Autres actifs	130.19	0.00
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	21'127'197.19	100.00
Engagements en banque	-57.18	
Autres engagements	-139'763.39	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'987'376.62	

Cours de change

1 AUD	=	CHF	0.56112
1 CAD	=	CHF	0.63015
1 CAD	=	AUD	1.12301
1 CNY	=	CHF	0.12416
1 DKK	=	CHF	0.12584
1 EUR	=	CHF	0.93845
1 GBP	=	CHF	1.13504
1 HKD	=	CHF	0.11667
1 JPY	=	CHF	0.00577
1 NOK	=	CHF	0.07980
1 THB	=	CHF	0.02658
1 USD	=	CHF	0.90628

¹ % de la fortune totale

Répartition des placements dans les trois catégories d'évaluation

Catégorie d'évaluation conformément à l'OPC-FINMA:

	Valeur vénale CHF	en % ¹
Catégorie a:	20'941'060.65	99.12
Placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public, évalués au prix payé selon les cours du marché principal		
Catégorie b:	-63'683.94	-0.31
Placements pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché		
Catégorie c:	0.00	0.00
Placements qui, en raison de paramètres non observables sur le marché, sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché		

¹ % de la fortune totale

Risques sur instruments dérivés selon l'approche Commitment II

Engagement du fonds	% de la fortune nette		Montant
Engagements total brut résultant de dérivés	27.21	CHF	5'711'666.07
Engagements total net résultant de dérivés	16.10	CHF	3'378'287.15
Engagement de prêts de valeurs mobilières et d'opération de pension	0.00	CHF	0.00

Informations des années précédentes

Date	Devise	Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu net par part
31.12.22	CHF	206.30	240'537	49'613'073.74	0.00
31.12.23	CHF	149.50	199'252	29'778'225.67	0.00
31.12.24	CHF	149.50	140'405	20'987'376.62	1.33



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de Rare Earth Elements Fund

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placements Rare Earth Elements Fund avec le compartiment suivant :

- Rare Earth Elements Fund (CHF)

comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 29 avril 2025

Annexe : Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)